



**République Française**  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

## **DECISION N° DC.21.066**

### **Portant sur la mise en place d'un contrat de maintenance préventive de 7 palans**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

#### **DECIDE**

**Article 1er** : Un contrat est passé avec la société GH FRANCE S.A., 125 Rue de Champigny, 45140 INGRE, pour un montant annuel de 1 126.38 € HT soit 1 351.66 € TTC concernant la prestation de maintenance préventive de 7 palans.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois soit 3 années au maximum.

**Article 2** : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

**Article 3** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 4** : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **16 SEP. 2021**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **16 SEP. 2021**

Publié ou notifié-le : **16 SEP. 2021**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE INGRE**

**Utilisateur : Le Tumelin SYlvie**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_21_066
Date de la décision :	2021-09-16 00:00:00+02
Objet :	Portant sur la mise en place d'un contrat de maintenance préventive de 7 palans
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20210916-DC_21_066-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20210916-DC_21_066-AR-1-1_0.xml	text/xml	899
Nom original :		
DC.21.066 - Marché GH FRANCE.pdf	application/pdf	213597
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20210916-DC_21_066-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	213597

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 septembre 2021 à 10h15min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 septembre 2021 à 10h15min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 septembre 2021 à 10h18min44s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 septembre 2021 à 10h19min01s	Reçu par le MI le 2021-09-16

